

N°3 : Construire la grève féministe du 8 mars

Pourquoi une fiche outil syndicale ?

En tant qu'organisation syndicale féministe nous avons un rôle essentiel à jouer dans l'organisation de cette journée. Pour bien la préparer sur votre lieu de travail, et mobiliser vos collègues, nous vous proposons cette fiche outil, qui vous donne quelques clefs et idées pour l'organisation d'une réunion d'information sur votre lieu de travail.

La « grève féministe » est aussi un slogan politique qui renvoie au système patriarcal, elle appelle ainsi à cesser le travail, les soins, les tâches domestiques, les études et la consommation ! Il s'agit aussi au travers de ce slogan d'appeler les femmes à faire grève pour obtenir l'égalité qu'elles n'ont pas.



Le 8 mars, journée internationale de la lutte pour les droits des femmes, est une date importante de mobilisation. Cette grève féministe, à la différence de la grève classique, consiste en la cessation du travail salarié mais également du travail domestique, invisible. En effet, la situation des femmes et des inégalités qu'elles subissent, est lié à un rapport de domination qui couvre toutes les situations de vie: dans la société, au foyer, dans son travail.

L'enjeu de l'égalité, c'est non

Qu'est-ce que c'est ?

seulement des droits pour les femmes, mais aussi d'être dans une société sans domination, ce qui profite à tous et toutes.

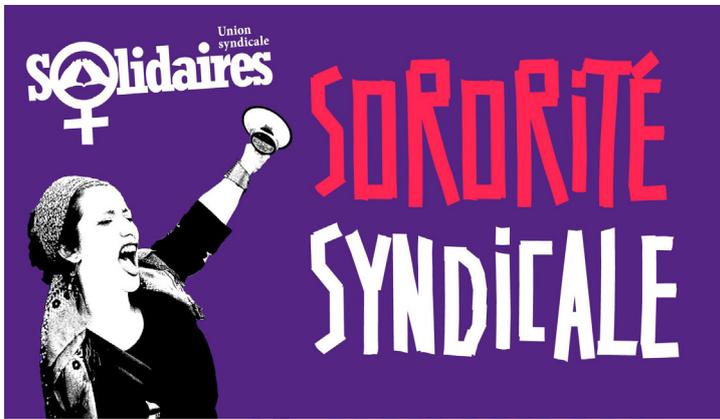
Trois caractéristiques des mouvements de lutte des femmes ces dernières années peuvent être retenues :

- L'importance du contexte et de la dimension internationale. L'accélération des régressions des droits des femmes à laquelle on assiste sur l'avortement, accompagnées des montées de l'extrême droite et des conservateurs partout. Les répliques comme le mouvement #MeToo, #BalanceTonPorc, sont elles aussi à dimension internationale.

- L'ampleur des mobilisations et leur continuité sur toute l'année dépassent parfois celles des mobilisations sociales « classiques », encore récemment au Pays Basque du sud (Etat espagnole), des milliers de femmes

se sont mises en grève autour de la question des soins. Elles se déroulent sur toute l'année, et là où le 8 mars est d'ampleur, c'est la continuité des luttes féministes dans le temps qu'il faut pointer ! Solidaires se mobilise toute l'année sur les questions féministes et les inclut dans ses revendications et luttes quotidiennes.

- La force collective et émancipatrice des femmes, c'est leur capacité à s'opposer et à mener les combats même si ce ne sont pas forcément toujours des luttes victorieuses dans l'immédiat. Solidaires soutient ces luttes, les initie, les « visibilise », parce que de plus en plus de femmes s'engagent, et que cela répond aussi à des enjeux de renouvellement du syndicalisme et du syndicat.



Ce que l'on revendique

- Une augmentation immédiate des salaires et une revalorisation des métiers féminisés, souvent mal payés ;
- Un partage et un allongement du congé parental rémunéré ;
- L'abrogation de la réforme des retraites et le retour à la retraite à 60 ans et aux 37,5 annuités de cotisation ;
- De vrais moyens pour l'IVG, et trois jours d'absence autorisée ;

- L'application des lois sur les discriminations contre les LGBT ;
- Un traitement concret des violences sexistes et sexuelles au travail ainsi que l'inclusion dans le programme annuel de prévention ;
- La prise en compte des conséquences des violences conjugales dans le déroulement de carrières des femmes ;
- La mise en place au sein des entreprises et des administrations publiques de mesures d'actions sociales et administratives visant à aider matériellement les femmes victimes de violences conjugales.

[Toutes les revendications de Solidaires.](#)



Faire grève

Comment porter nos revendications

> Dans le privé

Dès qu'un appel national est déposé par les syndicats tout·e salarié·e peut s'associer à un mouvement de grève, même si aucune revendication particulière à l'entreprise n'a été formulée et même si iel est seul·e à suivre ce mot d'ordre. Il n'y a pas de formalité préalable obligatoire : rien n'oblige à prévenir. Au niveau local, s'il n'y a pas d'appel national, il suffit d'informer l'employeur·euse des revendications. Plus d'infos sur le droit de grève sur le site de l'union Solidaires.

> Dans le public et dans les entreprises où le droit de grève est réglementé

Le préavis est obligatoire, pour le 8 mars, un préavis est déposé nationalement, mais déposer un préavis local permet d'ouvrir des négociations sur des revendications spécifiques.

Comment : Le préavis doit être déposé 5 jours francs avant la date de grève. Il doit être adressé à votre direction et signé par la personne désignée en préfecture comme étant secrétaire du syndicat ou de la section. La direction doit organiser une réunion de négociation avant le jour de la grève.

Qu'est ce qu'on y met : En plus des revendications ci-dessus, des sujets locaux peuvent être inclus : accords d'égalité professionnelle, revalorisations salariales spécifiques aux métiers, revendications liées à la santé au travail (accès sanitaires, salle d'allaitement, port de charge, adaptation du poste de travail, ...), inclusion de tous les types de familles dans les droits aux congés d'accueil d'enfant, campagne sur les violences sexistes et sexuelles au travail et familiales (voir [fiche outil n°2](#)), congés hormonaux, campagne sur la précarité menstruelle (voir [fiche outil n°1](#))....

Négociation : La réunion de négociation ayant lieu avant la grève, le rapport de force n'existe que par la communication qui est faite avant la mobilisation. La direction n'est obligée de rien en terme de négociations, il faut donc argumenter et faire pression. Vous pouvez aussi, après la grève, faire une demande de réunion pour continuer à porter vos revendications en faisant valoir les chiffres de grévistes. Un compte rendu des réunions de négociation à l'attention des collègues est à prévoir, soit en HMI soit par le biais d'un tract ou d'un communiqué.



Comment porter nos revendications

Organiser une réunion d'information

> **Dans le public**, vous disposez des heures mensuelles d'information syndicale : vous pouvez déposer votre HMI auprès de votre DRH, et cela permettra aux collègues de venir sur leur temps de travail, dans la limite d'une heure par mois. La demande doit être déposée une semaine avant l'HMI. Vous pouvez aussi déposer une HMI de trois heures, en cumulant les droits à HMI de trois mois consécutifs. Cela peut être intéressant pour organiser par exemple la projection d'un film. Une HMI peut être refusée pour nécessité de service lorsque les collègues déclarent à leur cheffe qu'ils vont l'utiliser, mais ce refus doit être justifié par la hiérarchie. Vous pouvez utiliser les locaux syndicaux, ou demander à la DRH la réservation d'une salle de l'établissement.

> **Dans le privé**, il n'y a pas d'équivalent à la HMI, la réunion devra donc se tenir hors temps de travail. Vous pouvez toutefois demander à l'employeur de vous prêter une salle.

Des idées de sujets

Les violences sexistes et sexuelles, le sexisme au travail, les inégalités salariales, la santé des femmes, la double journée de travail, l'histoire du 8 mars, le 8 mars dans le monde ...



Quand se réunir

Nous savons que statistiquement, les femmes sont toujours plus souvent en charge de la gestion des enfants. Il vaut mieux donc éviter de planifier la réunion un mercredi ou en fin de journée.

Annoncer sa réunion

Ecrire et diffuser un tract, afficher dans l'entreprise, mais aussi utiliser une liste mail des adhérent.es et sympathisant.es, ou de toutes les employé.es si vous y avez accès, relayer l'information sur les réseaux sociaux ou sur votre blog.

> Un sujet et un argumentaire

Tous les sujets ne présentent pas les mêmes enjeux de préparation ou d'investissement de la section. Par exemple, pour les violences sexistes et sexuelles, il est probable que des collègues femmes témoignent de violences : il faut donc être capable ensuite de les accompagner et de les soutenir dans leurs démarches. Pour les inégalités salariales, il faut avoir bien travaillé avant les données de l'entreprise, les mesures mises en oeuvre s'il y en a, pouvoir citer les chiffres précis...

Vous pouvez prendre comme focus une des revendications mentionnées dans le paragraphe précédent ou un sujet ci-contre.

Pendant la réunion

- prendre les tours de parole,
- prendre des notes,
- faire attention au temps,
- prévoir de la documentation à disposition
- prévoir un temps à la fin pour les collègues avec un problème individuel, pour prendre rdv et aller plus loin,
- proposer des pistes de revendications, et pousser les collègues à donner leurs idées,
- appeler à la manif du 8 mars !

Après la réunion

Faire un bilan notamment sur les revendications, mais aussi ce qui a marché ou non, et sortir un petit compte rendu de la réunion, sujets abordés, constats, revendications, à communiquer aux collègues. Cela peut donner des idées de campagne pour le reste de l'année.

N'hésitez pas à envoyer vos comptes rendus à la commission féministe de Solidaires Paris !



8 MARS

EN GRÈVE

Des liens pour aller plus loin

- [Comment faire grève le 8 mars ? \(Solidaires\)](#)
- [Fiche N°7 Le droit de grève \(Solidaires\)](#)
- [Le droit de grève dans la fonction publique](#)
- [Le préavis de grève de Solidaires Fonction Publique pour le 8 mars 2023](#)
- [Un exemple de préavis de grève du 8 mars\(Sud Culture BnF\)](#)
- [Guide Solidaires « Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles au travail »](#)
- [Les bandes-dessinées d'Emma, par exemple sur la charge mentale](#)
- [Les Utopiques](#)
- [L'Observatoire des inégalités](#)
- [Les visuels de Solidaires](#)
- [Le tract 8 mars 2024 d'ASSO Solidaires, de Solidaires Finances publiques, de Sud Rail, de Sud PTT, de Sud Culture, de Solidaires Informatique, de Sud Santé Sociaux](#)
- [Les formations du CEFI](#)

Union Syndicale Solidaires Paris
31 rue de la Grange aux Belles 75 010 Paris
contact@solidairesparis.org - 01 40 18 79 99
solidairesparis.org



Retrouvez les liens ici

